

**18 AOÛT 2014 CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle de l'hôtel de ville à laquelle sont présents messieurs les conseillers Lucien Proulx, Magella Warren, Michel Méthot et G.-Réjean Cabot et madame la conseillère Doris Bourget sous la présidence du maire, monsieur André Boudreau. Est également présente madame Gemma Vibert, greffière.

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 16 h 50.

La présente séance, tel qu'il appert de l'avis de convocation, a pour but la prise en considération du sujet suivant :

- Résultats de l'appel d'offres – Asphaltage d'une partie du chemin Vauquelin.

**RÉS. NO. 220-2014 : RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES – ASPHALTAGE
D'UNE PARTIE DU CHEMIN VAUQUELIN**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres sur invitation relativement à l'asphaltage d'une partie du chemin Vauquelin, deux (2) soumissions ont été reçues, soit :

Pavages Beau Bassin inc.	48 686,58 \$ toutes taxes incluses
Transport Émilien Leblanc inc.	74 733,75 \$ toutes taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de ces soumissions, la soumission de Pavages Beau Bassin inc. s'avère la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que la Ville de Percé accepte la soumission de Pavages Beau Bassin inc. au montant de 48 686,58 \$ toutes taxes incluses;

QUE les crédits nécessaires au paiement de cette dépense soient appropriés comme suit :

- d'une part, à même la subvention à recevoir dans le cadre du Programme d'aide financière lors de sinistres du ministère des la Sécurité publique (inondations du 12 au 14 mars 2013);
- d'autre part, pour le solde, par un virement de l'excédent de fonctionnement non affecté au compte excédent de fonctionnement affecté - activités de fonctionnement.

Le seul sujet à l'ordre du jour ayant été traité, monsieur le maire annonce l'ouverture de la période de questions.

ADVENANT 17 h, monsieur le conseiller Magella Warren propose la levée de la présente séance.

**ANDRÉ BOUDREAU,
MAIRE**

**GEMMA VIBERT,
GREFFIÈRE**

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe la résolution qu'il contient.

**ANDRÉ BOUDREAU,
MAIRE**